

SYNTHESE DU GROUPE 6 SUR LE THEME FAMILLE MONOPARENTALE ET DISCRIMINATION

Les difficultés rencontrées

Formes de discriminations rencontrées :

- 1- La discrimination linguistique est celle que fait remonter les papas solos présents. Ces derniers ne se sentent exclus de ce débat national. D'ailleurs, l'intitulé du débat comprend les mots « mères isolées » ce qui d'emblée ne prend pas en compte les difficultés rencontrées par les pères souvent similaires à celles des mamans solos.
- 2- L'insertion professionnelle, le maintien à l'emploi et l'évolution professionnelle sont de difficultés rencontrées par un grand nombre de parents solos. Ces derniers se sentent discriminés par les employeurs et les organismes de formation qui voient la situation de monoparentalité comme un frein au bon développement économique de l'entreprise.
- 3- La problématique du mode de garde pour les enfants de 0 à 12 ans notamment en cas d'urgence (pour un entretien par exemple).
- 4- La discrimination institutionnelle souvent liée à la méconnaissance de la monoparentalité amène beaucoup de souffrance à des parents qui cherchent de l'aide auprès des instances sensées être habilitées à les accompagner et non les stigmatiser.

Les objectifs

- Mettre en avant les actions menées par les associations et collectifs de parents solos en facilitant leur fonctionnement notamment par l'augmentation du budget qui favorisera leur émergence.
- Remettre le besoin de l'enfant au centre des préoccupations notamment lors des décisions de droit de garde.
- Des formations obligatoires aux besoins spécifiques de ce type de famille aux professionnels susceptibles de les accompagner.

Les pistes de solutions

- Une garde alternée à chaque fois que cela est possible pour répondre au lien parent enfant ainsi qu'au répit. Que l'État parle de parents solos et non seulement de mères isolées. Ainsi, les difficultés, besoins et demandes des pères seront aussi valorisés
- Voir faciliter l'employabilité, le maintien à l'emploi et l'évolution professionnelle des parents solos. Une sensibilisation sur la situation auprès des employeurs. Augmenter les crèches d'entreprises.
- Aussi, voir le budget de la formation des adultes augmenter en faveur des mono-parents les plus éloignés de l'emploi ou aux faibles revenus
- L'abondement systématique du CPF des parents solos.
- Ouverture de places de crèche destinée aux familles monoparentales pour notamment favoriser l'employabilité des parents, pour permettre le temps de répit ainsi que pour réduire le taux d'absence au travail et en formation des parents solos.
- Extension du droit du Complément du Libre choix du mode de garde au plus de 6 ans.
- Que l'accompagnement des familles monoparentales apparaisse dans les référentiels de formation de certains secteurs d'activités (social, médical, administratif...).